



Une initiative



LES AIDES ENERGIE 2023

TPE - PME - COMMERCE - INDUSTRIES - TERTIAIRES

ORACE, UNE ASSOCIATION ÉNERGIQUE ET ENGAGÉE

ORACE est une association impulsée par **les CCI Pays de la Loire** et soutenue par la Région Pays de la Loire et l'Ademe.

La vocation d'ORACE est **d'accompagner les entreprises de la région Pays de la Loire** dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie.

Centre de ressources et compétences de l'énergie, ORACE met à disposition de ses adhérents tous les outils et services leur permettant d'optimiser l'exploitation de leurs bâtiments et process.

Lieu de rencontres et d'échanges avec les professionnels de l'énergie de la région, ORACE fédère tout un réseau engagé autour des entreprises des Pays de la Loire.

Informations, actualités réglementaires et normatives, retours d'expériences sur l'efficacité énergétique et le management de l'énergie, ORACE est le lieu de rencontres et d'échanges, qui fédère l'ensemble des acteurs de l'énergie des Pays de la Loire



Réseau

Un réseau engagé
auprès des entreprises
des Pays-de-la-Loire



Animations

Un programme annuel
d'animations et
rencontres



Outils

Une boîte à outils
Énergie à votre
disposition



Experts de l'énergie

Un annuaire d'Experts
pour tous vos projets



Coaching

Un accompagnement
sur-mesure pour
chacun

LES CHIFFRES

1000

entreprises/an sensibilisées lors de nos interventions, rencontres, webinaires...

100

entreprises suivies
et accompagnées chaque année

155

 adhérents

173

 Packs énergie réalisés*

*Pack énergie : parcours personnalisé et complet pour une transition énergétique efficace

LES RÉSULTATS DU PACK ÉNERGIE POUR 46 ENTREPRISES

9742

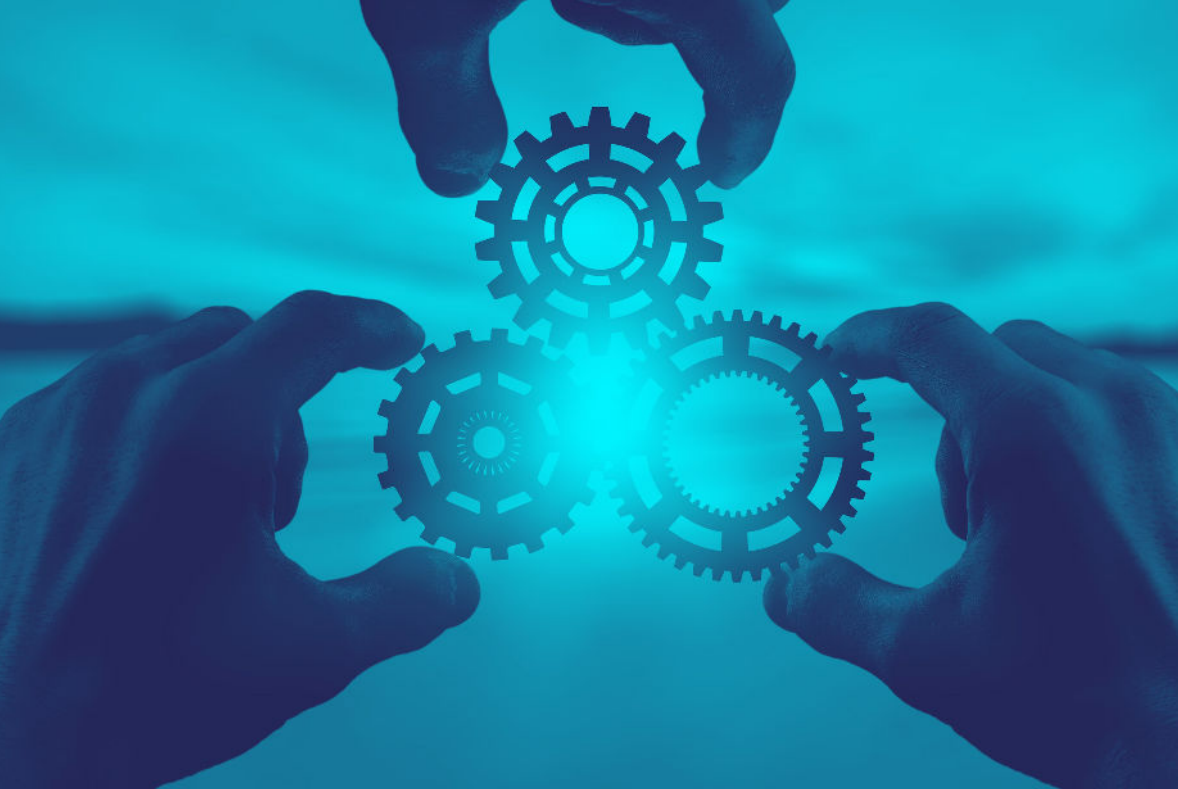
 MWH économisés

581K€

 d'économies directes

1239T

équivalent CO2 évitées



SOMMAIRE

- p.4 **Définition du projet** : aide à la décision & financement
- p.5 **CEE** : Certificats d'économie d'énergie
- p.6 **PEE** : Prêt éco énergie
- p.7 **Coup de pouce chauffage** des bâtiments tertiaires
- p.8 **Achats groupés** avec l'ADECC
- p.9 **Plan de relance & plan de résilience**
- p.10-11 **Aides de l'ADEME**
- p.12 **Aides financière à la mobilité**
- p.13 **Le Médiateur de l'énergie**

LÉGENDE

Suivez les pictogrammes pour connaître à qui les aides sont destinées :



industrie commerces TPE/PME tertiaire

DÉFINITION DU PROJET AIDE À LA DÉCISION & FINANCEMENT



Pour une efficacité maximale, un projet de transition énergétique doit s'intégrer dans une **réflexion globale**, il ne doit être une réponse à une seule problématique.



UNE SÉLECTION DE DISPOSITIFS POUR DÉMARRER...

CEDEF Aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-entreprises-transition-ecologique>

Simulateur de la Mission Transition Écologique

<https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/>

Le Guide en ligne national de la CCI sur les aides aux entreprises

<https://les-aides.fr/>

Certaines collectivités territoriales mettent en place des aides spécifiques

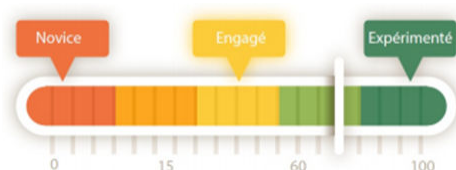
afin de soutenir les entreprises de toutes tailles dans la rénovation énergétique du bâti, la mise en place de systèmes de production d'énergie ou l'achat de nouveaux équipements. Contactez votre collectivité territoriale.



ÉTAPE N°1 : TESTEZ VOTRE PROFIL ÉNERGÉTIQUE

Avec le Flash'Diag, évaluez rapidement la maturité énergétique de votre entreprise à travers quelques points clés :

- Consommations
- Mesures
- Entretien
- Inventaire
- Compétences
- Audit



<https://www.maineetloire.cci.fr/flashdiag-energie>



Les Webinaires ORACE en replay :

➤ **Aides au financement des projets énergie**

<https://www.youtube.com/watch?v=iThYSggng0s>

➤ **Solaire Photovoltaïque**

<https://www.youtube.com/watch?v=BO0miRQ3HBg&t=1s>



CEE

CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



Obtenir un financement via les CEE nécessite de solliciter un acteur tiers (artisan ou société spécialisée) que l'on appelle « obligé ». Lui seul peut déposer la demande de CEE auprès du Ministère.

De nombreuses opérations sont éligibles aux CEE : la mise en place d'un refroidisseur sur des tanks à lait, la mise en place de thermostats sur les radiateurs, l'installation de déstratificateur, le calorifugeage ...

Le calcul du montant de la prime est clairement défini via les fiches CEE (sauf dans le cas d'opérations spécifiques). Elles sont accessibles quel que soit votre secteur activité ou la taille de votre entreprise.

Plus d'informations sur les CEE : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Pour retrouver les fiches selon vos projets :

- Industrie : <https://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches/IND>
- Tertiaire : <https://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches/BAT>
- Transport : <https://calculateur-cee.ademe.fr/user/fiches/TRA>



PEE PRÊT ÉCO ÉNERGIE



Le PEE est une aide financière proposée par la BPI France. L'emprunt doit être remboursé et permet d'aider au financement de travaux d'efficacité énergétique pour un montant pouvant aller jusqu'à 500 000€.

Ce dispositif porte sur les équipements relatifs aux fiches d'opérations CEE standardisées, et peut donc venir en complément des aides CEE octroyées par le Ministère.

Montant de financement important : de 10 000 à 500 000€ de prêt pour un professionnel.
Le taux d'emprunt est relativement avantageux car bonifié par l'Etat.
Il n'y a pas de caution personnelle ni de garanties exigées.

Le remboursement se fait sur 5 ans.

La demande est très simple et s'effectue 100% en ligne :

- Eclairage : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-economies-denergie-pee>
- Changement de système de chauffage : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pre-economies-denergie-pee>



COUP DE POUCE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES



Ce dispositif a pour objectif d'inciter financièrement les propriétaires ou gestionnaires de bâtiments tertiaires à remplacer leurs équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire au charbon, au fioul ou au gaz, autres qu'à condensation.



Lorsque cela est possible, ce remplacement doit être au profit d'un raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération ou en cas d'impossibilité technique ou économique, de la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne consommant ni charbon ni fioul.

Le dispositif est cumulable avec le dispositif CEE, et peut permettre de compléter le financement.

Changement de système de chauffage :

<https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-des-batiments-residentiels-collectifs-et-tertiaires>



ACHATS GROUPÉS AVEC L'ADECC

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET COLLABORATIVE



En partenariat avec Le Cèdre, l'ADECC propose une solution pour réduire la facture de ses frais généraux tout en achetant plus responsable, plus de 350 fournisseurs et plus de 12 000 clients : investissements nouveaux bâtiments, achats non stratégiques (bureautique, véhicules, téléphonie, vérifications périodiques, énergie, frais généraux...).

En moyenne, en passant par l'ADECC-LE CEDRE vous économisez près de 20% par rapport à un contrat non optimisé.

Focus sur vos citernes de gaz propane, même si vous avez un contrat, vous pouvez directement bénéficier des tarifs privilégiés sans changer votre citerne et de fournisseurs.

Avant tout engagement, un audit gratuit de sa situation est réalisé.



ADECC

☎ 02 41 20 53 00

✉ contact@adecc.org

🌐 <https://adecc.org/>



PLAN DE RELANCE



Des opportunités avec une transition écologique accélérée.



D'une part, les travaux de rénovation thermique des logements ou des bâtiments publics et la réhabilitation des logements sociaux vont constituer de nouvelles opportunités de marché pour les artisans et les entreprises du bâtiment et des travaux publics.



D'autre part, les TPE et les PME pourront réduire avec France Relance leur émission, que ce soit via les mesures de rénovation énergétique de leurs locaux commerciaux ou les mesures d'accompagnement à la décarbonation des entreprises industrielles.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance#>

PLAN DE RÉSILIENCE



Faire face aux impacts économiques immédiats de **l'augmentation du prix de l'énergie.**



<https://www.impots.gouv.fr/plan-de-resilience-aide-gaz-electricite>

<https://www.impots.gouv.fr/plan-de-resilience-mise-en-place-anticipee-du-remboursement-partiel-de-la-ticpe>

Faire face **aux impacts économiques** immédiats liés aux conséquences de la guerre en Ukraine

<https://www.economie.gouv.fr/plan-resilience-economique-sociale-gouvernement>

<https://www.cci.fr/ukraine-impact-entreprises>



AIDES DE L'ADEME

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE

1. FOND CHALEUR



Le fonds de chaleur ADEME permet de financer des projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de récupération de chaleur pour les collectivités, l'habitat collectif mais aussi les entreprises !

Cette subvention peut s'appliquer à des projets de chaudière biomasse, géothermie, solaire thermique ou encore récupération de chaleur fatale.

Le fond chaleur est cumulable avec le dispositif des CEE (sous conditions d'éligibilité), et peut vous permettre de compléter votre financement.

Le programme « **Fonds chaleur** » est géré par l'ADEME, qui vous indiquera une entreprise de confiance pour la réalisation des travaux.

Pour tester l'éligibilité :

fondschaleur.ademe.fr

Changement de système de chauffage :

<https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-l'action/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>

2. DISPOSITIF : TPE ET PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS



L'ADEME a lancé un programme "**TPE et PME gagnantes sur tous les coûts**", un programme d'accompagnement aux économies d'énergie pour les petites entreprises.

Le principe est simple : en analysant vos habitudes de travail, un expert pourra définir un plan d'actions adapté afin de réduire votre consommation d'énergie.

AVANTAGES

L'ADEME accompagne les entreprises dans la réalisation d'un diagnostic énergie, sur les solutions possibles et les aides éligibles.

Pour les entreprises de moins de 19 salariés, l'accompagnement se fait via les réseaux consulaires (CCI, CMA ...). Consultez le vôtre.

3. DISPOSITIF : DÉCARB' FLASH – INDUSTRIE ZÉRO FOSSILE



L'ADEME lance un appel à projets, pour financer des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans des petits sites industriels (avant le 03/11/2022).



Ce dispositif s'adresse aux sites industriels de moins de 500 salariés, pour des projets dont le coût total se situe entre 100 K€ et 3 M€.

DECARB FLASH vise à financer des actions déployables rapidement portant principalement sur de l'efficacité énergétique, de la récupération de chaleur ou liés à la production de chaleur et de froid renouvelables concernant les utilités, procédés et bâtiments industriels. Les investissements doivent être en lien avec des installations déjà existantes.

Industrie Zéro Fossile Volet 3 (DECARB FLASH)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220503/industrie-zero-fossile-volet-3-decarb-flash>

4. AIDES TREMPLIN – DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE



Votre projet concerne les études climat, la chaleur et le froid renouvelable pour les bâtiments industriels et agricoles ? Ces aides sont pour vous !



Isolation :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme>

Changement de système de chauffage :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme>



AIDES FINANCIÈRES POUR LA MOBILITÉ



1/ BONUS ÉCOLOGIQUE

Aide à l'achat

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/bonus-ecologique>



2/ PRIME À LA CONVERSION SUR LES FLOTTES DE VÉHICULES

Constitue une aide à l'achat ou à la location de véhicule peu polluant. La prime varie selon les véhicules et les énergies

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>



3/ AVANTAGES FISCAUX

Les véhicules légers de société à faibles émissions sont exonérés du paiement de la taxe sur les véhicules de société (TVS)

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22203>

4/ INSTALLATION DES POINTS DE RECHARGE

Le programme ADVENIR finance les points de recharge installés en entreprise. Le montant dépend si les bornes sont installées sur un parking accessible à tout public, ou privé.

<https://advenir.mobi/>

<https://advenir.mobi/demande-de-prime/>

Retrouvez différents éléments de contexte et d'action :

<https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transport>

Renseignez vous également auprès de vos collectivités qui peuvent vous aider, notamment pour les Plans d'Aide à la Mobilité



LE MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE



Autorité publique indépendante, le médiateur national de l'énergie a pour missions de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur de l'énergie et d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits.

MÉDIATION

En cas de litige avec son fournisseur d'énergie (électricité, gaz naturel, gaz GPL en bouteille ou en citerne, fioul, bois ou réseaux de chaleur), le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur national de l'énergie pour l'aider à régler le différend.

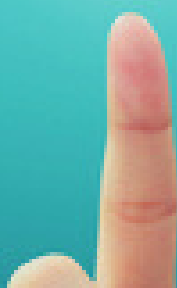
INFORMATION

Le médiateur national de l'énergie participe à l'information des consommateurs d'énergie sur leurs droits et démarches.

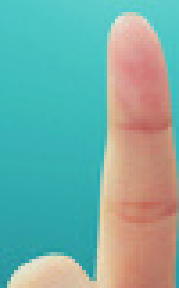
À cet effet, il gère le service d'information énergie-info.fr qui comprend :

- > des informations pratiques sur leurs démarches et leurs droits,
- > un comparateur d'offres des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel,
- > la liste des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel,
- > des calculatrices et des fiches pratiques à consulter ou à télécharger.

<https://www.energie-mediateur.fr/>



This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.



This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

CONTACTEZ-NOUS



www.orace.fr



contact@orace.fr



02.41.49.56.37

Ne manquez rien de l'actualité ORACE,
suivez nous sur les réseaux



AVEC LE SOUTIEN DE